



Édito

## ÊTRE ACTEURS DU CHANGEMENT

La pratique du pouvoir exercée par F. Hollande et par le Gouvernement Ayrault, la volonté affichée de redonner sa place au dialogue social et à la concertation, le vote de la loi de finance rectificative - qui efface les mesures fiscales les plus injustes prises depuis 2007 (défiscalisation des heures supplémentaires, droits de successions, ISF, impôts des plus fortunés, TVA sociale) -, marquent à l'évidence une rupture dans le style de gouvernance et dans les orientations affichées par le nouveau pouvoir.

Dans le second degré, l'abrogation du décret sur l'évaluation des personnels -suite à la forte mobilisation des personnels initiée par le SNES qui a su créer l'unité syndicale sur cette question-, les 3 heures de décharge allouées aux stagiaires et les quelques moyens supplémentaires accordés via le collectif budgétaire sont positifs mais la rentrée 2012, préparée par Chatel, reste placée sous le signe de la continuité, rien n'étant venu la corriger en substance : manque de moyens et poursuite des réformes contestées tant au collège qu'au lycée la caractérisent. Les mesures d'urgence que nous demandions dès la rentrée 2012, à coût nul mais qui auraient permis quelques améliorations immédiates de nos conditions de travail et des conditions d'étude des élèves, n'ont pas été prises, V.Peillon renvoyant l'ensemble des évolutions à la loi d'orientation et de programmation, dont la présentation est prévue en novembre. L'occasion a été gâchée, par exemple, de remettre au placard l'inutile Livret Personnel de Compétences, de redonner de l'oxygène aux séries technologiques, d'abandonner le dispositif ECLAIR et les ERS, d'alléger et de revoir le programme d'histoire-géographie en série S. C'est bien pourtant une véritable rupture avec les politiques éducatives de ces dix dernières années qui s'impose d'urgence. En effet, seule une politique ambitieuse et progressiste de relance de l'accès aux qualifications de tous les jeunes, de lutte contre l'échec scolaire et les décrochages, avec des personnels mieux formés et revalorisés permettra de surmonter difficultés et blocages du système éducatif et de donner un nouvel élan au Service Public d'Éducation : telles sont les orientations que nous devons faire entendre lors des discussions qui vont précéder l'adoption de la loi d'orientation et de programmation pour l'École. De premiers ateliers préparatoires à la rédaction de la loi ont eu lieu tout l'été et se poursuivront en septembre : l'ensemble de la profession doit s'exprimer pour peser sur les futures orientations de la loi. Pour permettre et amplifier cette expression, le SNES, avec le SNEP et le SNUEP, a décidé d'organiser en septembre-octobre des États Généraux du second degré. L'implication du plus grand nombre sera décisive.

Pour autant nous savons bien que les évolutions et les améliorations possibles dépendront pour l'essentiel de la politique budgétaire qui sera engagée et des solutions apportées, ou non, à la crise européenne. Le fait que la réduction de la dette, afin de rassurer les marchés, reste la première priorité du Gouvernement, avec toutes les conséquences prévisibles sur la réduction des dépenses publiques, est un signe inquiétant. Tout comme le fait que le Président Hollande s'apprête à soumettre au vote des députés le pacte budgétaire européen qui placera l'ensemble des politiques publiques des États sous la houlette coercitive de la «règle d'or». Ce serait là un carcan dangereux qu'il serait difficile de desserrer et qui confisquerait la conduite des politiques publiques des États.

La France, deuxième puissance économique européenne, a les moyens d'imposer une autre voie que celle de l'austérité généralisée en Europe. Des propositions alternatives existent, elles doivent être entendues par le gouvernement : tel est le sens de la demande par le SNES et la FSU, aux côtés d'autres organisations, de l'ouverture d'un large débat sur ces questions décisives.

Engager le Pays et l'École sur la voie du changement ne se fera assurément qu'avec l'implication et la mobilisation de tous.

# STAGIAIRES 2012 : LE CHANGEMENT SE FAIT ATTENDRE !

Pour la rentrée 2012, le recteur de l'académie de Limoges s'est contenté de reconduire à l'identique le dispositif qu'il avait mis en place l'année dernière. Les stagiaires ne bénéficieront d'une décharge de service avec du temps pour de véritables formations qu'en septembre et octobre, dès la reprise de novembre ils auront un service complet devant les élèves. Le recteur a beau se retrancher derrière le fait qu'en globalisant à l'ensemble de l'année scolaire, les stagiaires bénéficient de plus des 3 heures de décharge annoncées par V.Peillon, nous ne pouvons nous satisfaire d'une telle situation.

C'est en effet suite aux multiples protestations que le SNES, avec la majorité de la profession, a fait entendre, que nous avons réussi à imposer ce dispositif l'année dernière comme un « moindre mal » face à la suppression de toute formation par le ministre Chatel. Les décisions de V.Peillon, aussi limitées soient-elles, nous conduisent aujourd'hui à refuser le statu quo, et à tout faire pour que cette année marque une nouvelle étape d'allègement de service.

Puisque le ministre compense en heures poste les décharges stagiaires dans les académies, nous devons continuer à exiger que le recteur attribue aux enseignants stagiaires une décharge de 3 heures (6h pour CPE et documentalistes) à compter du mois de novembre comme nous l'avons déjà fait lors du CTA de juin.

Accueillir les stagiaires dans les établissements, syndicalement et professionnellement, c'est l'affaire de tous ! Aidons-les à passer cette année difficile et portons collectivement dans les établissements l'exigence d'un service allégé après la Toussaint.

**Emplois d'avenir professeur** : 6000 devraient être proposés à des étudiants boursiers pour les attirer vers nos métiers et leur permettre de financer leurs études. Cette mesure est une première prise en compte de la gravité de la crise de recrutement, mais aussi de la nécessité démocratique et sociale de permettre à tous les jeunes d'accéder à nos métiers. Elle reste toutefois éloignée de nos demandes de véritables pré recrutements sur plusieurs points : le projet de loi reste flou sur les activités qui seraient proposées aux jeunes dans les établissements, notre crainte étant que ces activités ne soient pas mises au service de la formation des jeunes mais qu'elles soient un obstacle à la poursuite et la réussite de leurs études. Par ailleurs le projet de loi réserve l'accès au dispositif aux jeunes inscrits en deuxième année de licence, ce qui exclut des étudiants qui ne se décident que plus tardivement aux métiers de l'éducation. Se pose aussi le problème de la durée du contrat, 3 ans maximum (quid du redoublement et de la place du concours ?), et de la nature du contrat conçu dans le cadre d'un contrat de droit privé ce qui n'est pas acceptable. Pour finir le projet de loi ne propose rien pour les étudiants passant les concours des sessions 2013 et 2014. Faire évoluer le projet de loi s'impose tout comme s'impose la mise en place de véritables pré recrutements, indispensables pour attirer des jeunes vers nos métiers. **Il y a urgence.**

## COLLECTIF BUDGÉTAIRE : LA DOTATION ACADÉMIQUE

Le projet de loi de finance rectificatif adopté en juillet a prévu la création, pour cette rentrée 2012, de 1000 emplois de professeurs des écoles dans le 1er degré ; dans le second degré, de 2000 emplois d'AED, de 100 emplois de CPE, de 1500 emplois d'AVSi et de 500 emplois d'assistants de prévention et de sécurité. **Si ces créations constituent une rupture par rapport à la politique de suppressions de postes du précédent gouvernement, il est clair qu'elles ne permettront pas une amélioration substantielle des conditions de rentrée. L'académie de Limoges se voit ainsi dotée de 10 emplois de PE supplémentaires (pour 131 suppressions programmées par Chatel), de 19 postes d'AED (pour 62 suppressions en 2011), de 17 AVSi et de 6 assistants de prévention et de sécurité (dont les missions restent à éclaircir). En revanche aucune dotation supplémentaire en postes de CPE alors que les besoins sont criants dans les vies scolaires.**

Le recrutement de 280 enseignants supplémentaires, annoncé à grand renfort de communication par V.Peillon, a consisté à admettre au CAPES les meilleurs admissibles et non admis de l'agrégation. Si cette mesure est positive, elle était facile à prendre d'autant plus qu'elle ne coûtait pas plus aux finances publiques, les emplois étant d'ores et déjà budgétés. Toutefois elle ne saurait compenser les 1100 postes non pourvus au CAPES à cette session 2012 et se limite à quelques disciplines. **La crise de recrutement est réelle et préoccupante, ses effets commencent à se faire sentir dans l'académie** : deux supports stagiaires de lettres classiques n'ont pu être pourvus faute de recrutés en nombre suffisant, le vivier de remplaçants est d'ores et déjà exsangue dans de nombreuses disciplines et des postes ont été difficilement pourvus lors du mouvement intra ! **Seuls des actes forts et décidés rapidement permettront d'inverser la tendance.**

# ACTEURS DE NOS MÉTIERS : ÉTATS GÉNÉRAUX DU SECOND DEGRÉ

Après 10 ans d'une politique mortifère pour le système éducatif mais aussi plus largement pour les services publics et la société, le SNES-FSU, dans la continuité de son action syndicale, a porté avec les personnels et pendant toute la campagne électorale de l'élection présidentielle, l'exigence et la nécessité d'une rupture.

La défaite de Nicolas Sarkozy et l'alternance politique suscitent l'espoir d'une nouvelle politique, notamment pour la jeunesse, pour l'Éducation et pour nos métiers.

Il faut que cet espoir devienne rapidement une réalité. Le ministre de l'Éducation nationale a annoncé l'examen au Parlement, avant la fin de l'année civile, d'une nouvelle loi d'orientation pour l'Éducation ainsi qu'un ensemble de mesures associées pour refonder l'École de la République.

Dans cette perspective le gouvernement a lancé au début du mois de juillet une large concertation. Le SNES-FSU y prend toute sa part. Cette future loi d'orientation doit pour les personnels répondre à un objectif prioritaire : redonner un avenir au système éducatif et à nos métiers.

Les personnels du Second degré, enseignants, CPE, CO-Psy, AED doivent se saisir de cette occasion pour faire entendre leurs analyses, leurs revendications, leurs espérances. Assumant ses responsabilités de syndicat majoritaire, le SNES-FSU est décidé à créer les conditions de cette mobilisation et de cette expression. C'est le sens des « États généraux du Second degré » que lancent dès la rentrée 2012 le SNES-FSU, le SNEP-FSU et le SNUEP-FSU. Il s'agit, partout en France, dans tous les établissements, de prendre la parole et de rédiger des cahiers de revendications pour l'amélioration du système éducatif et de nos conditions de travail afin de peser sur la future loi d'orientation, et de construire ensemble l'avenir. Les sections académiques et départementales du SNES-FSU organiseront dans la foulée de ces réunions d'établissement des journées locales de remontées des revendications.

Une journée nationale de synthèse des États généraux du Second degré aura lieu à Paris, le 25 octobre 2012.

**Prenons la parole pour l'avenir de nos métiers et du Second degré !**

**www.SNES.EDU**

**Pour en savoir plus, pour nourrir les débats :**

<http://www.snes.edu/Etats-generaux-du-Second-degre.html>

<http://www.snes.edu/concertation-refondons-l-ecole-de.html>

## **MANUELS SCOLAIRES : UN PAS VERS LA GRATUITÉ, UN FAUX PAS VERS LE PRIVÉ**

La majorité du Conseil Régional du Limousin a voté en mars 2012, la **gratuité des manuels scolaires au lycée**, sous forme de subvention d'équipement accordée aux établissements pour l'achat des manuels et leur mise à disposition des élèves. **Nous nous en félicitons** c'est un pas vers la gratuité scolaire que nous revendiquons.

Mais cette décision devait s'appliquer aussi aux lycées privés alors qu'aucune obligation légale ne l'impose. C'est d'ailleurs l'avis du CESER (Conseil Economique Social et Environnemental Régional) qui précise, dans un rapport du 13 octobre 2011, que « les dotations aux établissements doivent se concentrer sur les établissements publics ».

A l'initiative de la FSU, une intersyndicale (FCPE, UFAL, UNSA, FSU)\* a rencontré le président du Conseil Régional qui n'a pas souhaité revenir sur sa décision, seule évolution, la Région restera propriétaire des livres des lycées privés. Cela ne change rien sur le fond et nous dénonçons ce choix d'un financement public non obligatoire à l'enseignement privé.

En cette rentrée nous nous adressons aussi au Président du Conseil Régional pour que la question des moyens humains nécessaires à la distribution et à la collecte des manuels soit prise en charge par la Région. **Cette tâche ne saurait incomber aux professeurs documentalistes dont ce n'est pas la mission.**

\*les autres organisations syndicales du second degré n'ont pas souhaité se joindre à cette initiative

# SE SYNDIQUER AU **snes** : AGIR POUR SON MÉTIER ET POUR L'ÉDUCATION

La première raison d'être d'un syndicat ? La défense des intérêts moraux et matériels d'une profession, des salariés : respect des missions, conditions de travail, formation, rémunération, protection sociale, retraite.

Il va sans dire que pour les personnels du second degré ces questions revêtent une acuité sans précédent. La future loi d'orientation et les décrets afférents, devront y apporter les réponses urgentes qu'elles appellent. La période qui précède l'élaboration de cette loi est l'occasion pour la profession de se faire entendre auprès du Ministre. Mais elle ne pourra le faire que rassemblée, unie autour de propositions porteuses de progrès tant pour les personnels que pour les élèves.

Le SNES a recueilli le suffrage majoritaire des personnels lors des élections professionnelles d'octobre 2011, c'est là le signe de l'écho positif que rencontrent ses propositions pour l'École, dans les établissements.

Vous avez été nombreux à voter pour les listes du SNES, nous vous proposons de franchir le pas, d'adhérer, de ré-adhérer, ou bien de faire campagne auprès des collègues pour faire adhérer au SNES. Pour débattre et agir collectivement afin de reprendre la main sur le travail, sur nos métiers, soyons encore plus nombreux, encore plus forts.

## Quelques idées à dépasser !

**Les syndicats sont divisés, ils ne sont jamais d'accord entre eux !**

Oui, c'est vrai, les orientations des différentes organisations syndicales du second degré divergent sur par exemple le socle commun, la réforme du lycée, l'évaluation, les missions, le temps de travail des personnels. Le SNES juge dangereuses, car porteuses de régressions pour les personnels et les élèves, les orientations sur ces questions des organisations se revendiquant du réformisme et n'ayant d'ailleurs que peu de relais sur le terrain. Les propositions du SNES-FSU ont en revanche recueilli la majorité absolue des suffrages lors des dernières élections professionnelles et son implantation dans les établissements reste remarquable, ce qui lui confère un poids que le pouvoir ne peut ignorer. Pour autant le SNES ne se considère pas hégémonique et ne se satisfait pas de cet éparpillement syndical. Le SNES, avec la FSU, travaille toujours à la construction de l'unité d'action et de revendications la plus large possible, la plus à même de rassembler la majorité des collègues. C'est une conception de la pratique syndicale qui donne force au mouvement social et qui a empêché Sarkozy d'aller aussi loin qu'il le voulait dans la casse de l'École ou du système de protection sociale.

Le SNES se prononce par ailleurs pour une unification du paysage syndical autour de valeurs de transformation sociale et de progrès pour tous et travaille à la construction de ce nouvel outil syndical qui devra permettre de rassembler largement les salariés pour donner force à leurs revendications.

### Se syndiquer c'est cher ! Vraiment ?

Certifié-e, CPE 6<sup>ème</sup> échelon : 4,99€/mois

Agrégé-e 8<sup>ème</sup> échelon : 7,18€/mois

AED : 38€/an

Le SNES ne fonctionne que grâce aux cotisations de ses adhérents, garantie de son indépendance.

### « Réformistes et modernes » vs « le SNES conservateur et archaïque » ?

C'est bien à ce clivage facile que voudraient faire croire ceux des syndicats se revendiquant du réformisme. Assurément le SNES ne se reconnaît pas dans une orientation réformiste qui consiste à accepter et à accompagner les régressions imposées par le pouvoir, à la justification que cela aurait pu être pire. Alors conservateur le SNES ? Certainement pas ! Oui à des réformes permettant la démocratisation du second degré, oui à des réformes porteuses de progrès pour les personnels, oui à des réformes porteuses de progrès social !

